



BUREAU DEPARTEMENTAL - COTE D'OPALE –
Calais ~ Coquelles ~ Boulogne S/Mer ~ Le Touquet ~ Berck S/Mer ~ St Omer
28 GRANDE RUE – 62200 BOULOGNE-SUR-MER
Tél. 03 21 87 21 24
Email: bd62@alliancepn.fr Web: <http://region-lille.alliancepn.fr/>

Lu Pour Vous...



Benoît Lecomte, délégué régional du syndicat Alliance

« On ne va plus pouvoir extorquer des aveux »

La réforme de la garde à vue est entrée en vigueur vendredi soir. Prévus le 1er juin 2011, c'est la cour de cassation qui a décidé d'accélérer son application.

« Cela se fait dans la précipitation », regrette Benoît Lecomte, secrétaire régional du syndicat Alliance police nationale.

Mais au-delà de l'accélération de son application, c'est le fond même de cette réforme que le syndicaliste critique. En juillet 2010, la cour européenne des droits de l'homme avait jugé inconstitutionnelle la garde à vue à la française. Les autorités ont donc planché sur un nouveau texte, que le Parlement a voté mardi. Son contenu présente les nouveaux droits de la défense. L'élément clé de cette nouvelle loi, c'est la possibilité pour le prévenu de se faire assister par un avocat durant toute la durée des interrogatoires et des auditions.

« Nos locaux risquent d'être engorgés »

« Ça va compliquer le travail des enquêteurs. Les procédures pourront être cassées pour vice de forme. Et le taux d'élucidation des affaires risque de baisser. C'est une pierre de plus jetée dans le jardin des délinquants. Ce sont les victimes qui vont payer le prix », estime le secrétaire général.

L'avocat a deux heures pour arriver auprès du prévenu. Pendant ce laps de temps, les policiers ne pourront l'interroger. « On ne va plus pouvoir extorquer des aveux. Il faut créer un climat de confiance mais aussi pour de pression psychologique. » En plus du fond de la réforme, le syndicaliste souligne des difficultés dans sa mise en application : **« Nos locaux risquent d'être engorgés. Quand on a cinq individus en garde à vue, on peut avoir à faire avec cinq avocats. Et nos locaux ne sont pas adaptés. »** Au commissariat de Calais, on affirme que « l'on va appliquer la loi. On prévoyait son application en juin. Pour l'instant, on a des problèmes du côté matériel. Mais au moins, le local pour les entretiens a été rénové. »

Boulogne-sur-Mer, le 17 avril 2011

Le Bureau Départemental